

05/08/2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 05 août 2013 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères : Renée-Claude Leroux
Lisette Traversy
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Francine Blanchette, secrétaire en urbanisme, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

2013-402 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Francine Blanchette soit et est nommée secrétaire d'assemblée.

#3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Engagements de crédits
 - 10.2 Aide à l'entrepreneuriat – *Blanchette & Blanchette*
 - 10.3 Aide à l'entrepreneuriat – *La Vieille cachette*
 - 10.4 Centre communautaire de Weedon inc. – révision périodique
 - 10.5 Achat de bancs de parc
 - 10.6 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 10.7 Fonds carrières et sablières
 - 10.8 Demande C.P.T.A.Q. - 9243-5619 Québec inc.
 - 10.9 Chambre de commerce du Haut-St-François – renouvellement de l'adhésion
11. Règlement

- 11.1 Adoption : Règlement #2013-027
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

2013-403

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point 10.10 *Achat et installation d'un quai – secteur St-Gérard.*

#4

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2013-404

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

#5

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#6

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mme Francine Blanchette dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 juillet 2013. Une copie du document « Indicateurs de gestion 2012 » a été remise à chacun des élus.

#7

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Un représentant de la FADOQ Weedon demande à la Municipalité s'il serait possible de fournir un local à l'organisme.

#8

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# Chèque	Nom	Description	Montant
201300590	Nicolas Blouin	frais déplacement 03 au 27 juin	207.00 \$
201300591	Postes Canada	timbres du mois	51.73 \$
201300592	Garage Cliche (2005) Inc.	dérimer pneus (43)	247.19 \$
201300593	Communication Plus	mobile / + service	183.91 \$
201300594	Calclo 2000 Inc.	calcium été	15 338.70 \$
201300595	Société Mutuelle de Prévention	assurance générale	575.56 \$
201300596	Communication Plus	incendie communication	38.75 \$
201300597	Avizo Experts-Conseils	service main-d'œuvre	3 076.73 \$
201300598	Rouleau & Frères Sports Inc.	réparation outils	131.03 \$
201300599	J. N. Denis Inc.	ent. machinerie/parcs	1 116.59 \$
201300600	Hydro-Québec	écl. pub./pompe Fontainebleau	757.22 \$
201300601	Produits Chimiques CCC	prod. chimique eau potable/usées	2 881.56 \$
201300602	Ministre du Revenu du Qc	remises de l'employeur	8 417.15 \$

201300603	Fonds pensions alimentaires	remises de l'employeur	201.92 \$
201300604	Fond Action - CSN	remises de l'employeur	1 538.40 \$
201300605	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	457.12 \$
201300606	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur	980.76 \$
201300607	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	2 375.66 \$
201300608	Receveur général du Canada	remises de l'employeur	3 138.18 \$
201300609	Fond Action - CSN	remises de l'employeur	384.60 \$
201300610	C.A.R.R.A.	remises de l'employeur	387.20 \$
201300611	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	148.33 \$
201300612	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur	76.92 \$
201300613	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	664.40 \$
201300614	Ministre Revenu du Qc	remises de l'employeur	4 056.78 \$
201300615	Receveur général du Canada	remises de l'employeur	1 902.99 \$
201300616	Jean-Claude Dumas	frais dépl. juin/étui cell./frais	450.65 \$
201300617	Solidarité rurale du Québec	adhésion	250.00 \$
201300618	S.C.A. Weedon	compte du mois	1 124.59 \$
201300619	Hydro-Québec	éclairage public	5 169.75 \$
201300620	*Bell Canada	usine de filtration Weedon	136.77 \$
201300621	Bell Canada	compte du mois	578.77 \$
201300622	Informatique Impro	fourn. informatique	278.33 \$
201300623	*Hydro-Québec	éclairage public	165.56 \$
201300624	Ville de Lac-Mégantic	aide financière	500.00 \$
201300625	Postes Canada	médiapostes 150e	252.84 \$
201300626	Bell Mobilité Inc.	h.v. cellulaires	266.89 \$
201300627	Monty, Coulombe	honor. professionnels	402.41 \$
201300628	Croix Rouge Canadienne	contribution annuelle	405.60 \$
201300629	MobilisAction Estrie	inscription URQ 2013 Estrie	373.67 \$
201300630	Hydro-Québec	compte du mois	7 843.49 \$
201300632	CGER	clé en main	42 040.35 \$
201300633	Alain Audet	remboursement ass. collective	32.06 \$
201300634	Jean-Louis Blanchette	remboursement ass. collective	11.66 \$
201300635	Francine Blanchette	remboursement ass. collective	32.06 \$
201300636	Nicolas Blouin	remboursement ass. collective	17.49 \$
201300637	Josée Bolduc	remboursement ass. collective	43.72 \$
201300638	Maryse Grenier	remboursement ass. collective	32.06 \$
201300639	Claude Lacroix	remboursement ass. collective	11.66 \$
201300640	Rock Lemire	remboursement ass. collective	8.74 \$
201300641	Daniel Mercier	remboursement ass. collective	49.56 \$
201300642	Yan Rodrigue	remboursement ass. collective	11.66 \$
201300643	Émile Royer	remboursement ass. collective	40.81 \$
201300644	Restaurant Le Château	incendie social	395.00 \$
201300645	Mike Després	camp 911	55.63 \$
201300646	Hydro-Québec	compte du mois	2 661.08 \$
201300647	CSE Incendie et Sécurité	incendie	630.10 \$
201300648	Les Services exp Inc.	dépôt à neige	6 986.46 \$
201300649	Valoris- Régie HSF et	enfouissement ordures	9 749.41 \$
201300650	Maison Laplante/C. culturel	frais fixe	4 920.00 \$
201300651	Postes Canada	frais de poste	10.86 \$
Opérations courantes payées			135 276.07 \$
201300652	Municipalité de Weedon	reçus de petite caisse	30.67 \$
201300653	M.R.C. du Haut St-François	équip. h.v./ fibre opt. + tél. IP	2 868.99 \$
201300654	Electro -5 INC.	filage au 520, 2e Avenue	2 686.06 \$

201300655	L'Intermarché de Weedon	articles ménagers	97.43 \$
201300656	Hydro-Québec	compte du mois	887.05 \$
201300657	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	257.61 \$
201300658	Philippe Gosselin & Ass.	diesel	7 836.51 \$
201300659	CLD MRC du Granit	route des Sommets	2 249.55 \$
201300660	Raynald Doyon	articles ménagers	156.99 \$
201300661	Les Bétons L. Barolet	travaux routier	255.24 \$
201300662	F.Q.M.	frais de transport	11.89 \$
201300663	Les éditions Juridiques FD	m-à-j livre	102.90 \$
201300664	Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	471.82 \$
201300665	Entreprises Marco Fontaine	travaux piste cyclable	4 173.60 \$
201300666	9175-0828 Québec Inc.	parc	242.50 \$
201300667	Rouleau & Frères Sports	outils	469.84 \$
201300668	Nicolas Blouin	frais dépl. 03 au 29 juillet	120.56 \$
201300669	Laboratoires d'analyse S.M.	analyse eau potable /usées	1 473.51 \$
201300670	Régie inter. san. des Hameaux	collecte ordures juillet/août	33 877.16 \$
201300673	Sumacom Inc.	autres loisirs	1 083.65 \$
201300674	Valoris- Régie HSF et	collecte des ordures	8 302.84 \$
201300675	Marc Turcotte	urbanisme	1 655.64 \$
201300676	Émile Royer	frais de déplacement	120.00 \$
Opérations courantes à payer			69 432.01 \$
TOTAL :			204 708.08 \$

201300671	Sumacom	Annulé par #201300672	1 083.65 \$
201300672	Sumacom	Annule #201300671	1 083.65 \$

2013-405

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 253 513,91 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	48 771,10 \$
Opérations courantes payées :	135 276,07 \$
Opérations courantes à payer :	69 432,01 \$
Retraits directs (Visa) (repas maire-d.g.)	34,73 \$
=====	
Total :	253 513,91 \$

#9

CORRESPONDANCE

1. *Ministre des Transports* : Subvention – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
2. *Agende de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie* : Rapport annuel 2012-2013
3. *Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* : Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre : conforme
4. *Résidents du chemin Grégoire* : Demande d'installation d'éclairage à l'intersection de la Route 112 et du chemin Grégoire

2013-406

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#10

RÉSOLUTIONS

#10.1 ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2013;

EN CONSEQUENCE,

2013-407 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période d'août 2013;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	300,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	\$
HYGIENE DU MILIEU :	18 860,00 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	3 300,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	\$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	700,00 \$

	23 160,00 \$

#10.2 AIDE À L'ENTREPRENARIAT – *BLANCHETTE & BLANCHETTE*

ATTENDU QUE Blanchette & Blanchette a déposée, par lettre, une demande d'aide financière à la Corporation de développement économique et industrielle de Weedon (C.D.E.I.W), afin d'amortir les frais de démarrage de son usine, suite à sa réouverture au printemps 2013 ;

ATTENDU QUE la C.D.E.I.W. suggère à la Municipalité de verser à Blanchette & Blanchette un montant équivalent à la moitié du montant généralement alloué à un nouvel investisseur, créateur d'emplois ;

EN CONSÉQUENCE;

2013-408 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser à Blanchette & Blanchette un montant équivalent à 50% des taxes foncières payées par l'entreprise pour l'immeuble situé au 550, rue de la Carrière pour la première année, 33% des taxes foncières pour la deuxième année et enfin 20% des taxes foncières pour la troisième année. Pour recevoir le paiement de ces sommes, les taxes foncières de l'année devront avoir été acquittées et l'usine devra toujours être en opération. Les années admissibles au remboursement sont 2013, 2014 et 2015. Pour l'année 2013, les fonds servant au paiement du remboursement de taxes seront pris à même le surplus accumulé.

#10.3 AIDE À L'ENTREPRENARIAT – *LA VIEILLE CACHETTE*

2013-409 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser à la friperie et boutique déco-cadeaux *La Vieille Cache* un montant équivalent à 100% de la taxe foncière payée lors de l'année d'ouverture pour l'immeuble situé au 280, 7^e Avenue. Pour recevoir le paiement de la subvention, les taxes concernées devront être acquittées. Les

fonds servant au paiement de cette somme seront pris à même le surplus accumulé.

#10.4 **CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON – RÉVISION PÉRIODIQUE**

ATTENDU QU' une demande de révision périodique concernant l'exemption de la taxe foncière a été déposée à la Commission municipale du Québec relativement au Centre communautaire de Weedon inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon reconnaît que l'organisme a droit à l'exemption de la taxe foncière ;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-410 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité ne s'opposera pas à la demande déposée par le Centre communautaire de Weedon inc., à la Commission municipale du Québec, et portant le numéro de référence CMQ-59746.

#10.5 **ACHAT DE BANCS DE PARC**

2013-411 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de quatre (4) bancs de parc chez Tessier Récréation-Parc inc. Le coût, incluant le transport, est de 1 300 \$.

#10.6 **SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

2013-412 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 091\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

#10.7 **FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES**

ATTENDU QUE le Règlement #2008-014 décrète la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

EN CONSÉQUENCE;

2013-413 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approprier 25 000\$ du fonds local carrières et sablières afin de procéder à la réfection de chemins municipaux affectés par le transport provenant des carrières et sablières.

#10.8 **DEMANDE CPTAQ – 9243-5619 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire 9243-5619 Québec inc. souhaite utiliser le lot 4 888 655 à des fins autres qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient aucunement aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE;

2013-414 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appui la demande présentée par 9243-5619 Québec inc, concernant la modification d'utilisation du lot 4 888 655 afin d'y aménager, sur une parcelle de ce lot, un terrain de camping.

#10.9 **CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-ST-FRANÇOIS
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

2013-415 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce du Haut-St-François. Le coût de l'adhésion, pour 1 an, est de 120,72\$ incluant les taxes.

#10.10 **ACHAT ET INSTALLATION D'UN QUAI - SECTEUR ST-GÉRARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes pour l'installation d'un quai dans le secteur St-Gérard afin d'aider au tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est accrédité Village-relais depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE ce quai serait un atout majeur pour la Municipalité de Weedon;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des démarches auprès du MDDEFP ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu accorder une subvention de 20 000 \$ provenant du Fonds du Pacte rural régional ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'autorisation du Centre hydrique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit recevoir incessamment les autorisations nécessaires du MDDEFP ;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-416 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat et l'installation d'un quai dans le secteur St-Gérard, sur le site du Centre hydrique du Québec, au coût de 24 920,43\$, installation par la compagnie CanDock et taxes incluses.

#11 **RÈGLEMENT**

#11.1

ADOPTION : RÈGLEMENT #2013-027 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 15 908\$, PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2006-006 DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 2006-006, un solde non amorti de 795 400\$ sera renouvelable le 17 décembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 15 908\$, et vu que la Municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par Monsieur Marc Lavertu, à la séance régulière du 08 juillet 2013;

À CES CAUSES ;

2013-417

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil municipal de Weedon, et il est par le présent règlement #2013-027, statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 15 908\$ pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter, jusqu'à concurrence du même montant pour un terme de cinq ans;

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé, et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement #2013-027, en proportion du montant refinancé de ce règlement par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué dans l'annexe, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé et il sera prélevée une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1^{er} alinéa.

La taxe imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1^{er} alinéa permettant le paiement par anticipation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#12

VARIA

Monsieur Pierre Fontaine, représentant du Festival de Weedon, donne un compte rendu sur la fin de semaine et le déroulement du festival.

#13

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune intervention du public

#14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2013-418

À 20h00, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Francine Blanchette

Secrétaire en urbanisme

Jean-Claude Dumas

Maire